



**FONDATION J.F. PERRAULT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA
MUSIQUE SYMPHONIQUE ET DE L'ART VOCAL INC.**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2024

FONDATION J.F. PERRAULT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE SYMPHONIQUE ET DE L'ART VOCAL INC.

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 31 août 2024

Rapport de mission de compilation	1
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 - 6



RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

Aux membres du conseil d'administration
FONDATION J.F. PERRAULT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE SYMPHONIQUE
ET DE L'ART VOCAL INC.

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de FONDATION J.F. PERRAULT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE SYMPHONIQUE ET DE L'ART VOCAL INC. au 31 août 2024, les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des informations financières, nous avons préparé des écritures de régularisation.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Montréal
le 12 novembre 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A108047

FONDATION J.F. PERRAULT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE SYMPHONIQUE ET DE L'ART VOCAL INC.

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 août

2024

2023

PRODUITS

Commandites	20 000 \$	- \$
Concerts et prestations musicales	56 298	207 673
Dons	157 568	73 534
Revenus d'intérêts	5 677	7 562
Apports reportés constatés aux produits (note 3)	6 668	6 668
Revenus divers	449	3 355
	246 660	298 792

CHARGES

Tournée 2023	-	250 893
Aide aux élèves	1 900	-
Assurances	1 151	990
Bourses aux étudiants	8 800	9 100
Concerts et prestations musicales	37 471	48 229
Dépenses de bureau	4 890	4 125
Déplacements et représentations	506	2 001
Dons	-	629
Entretien des instruments de musique	2 609	2 362
Honoraires consultant	35 416	20 066
Intérêts et frais de banque	291	305
Services professionnels	4 865	6 448
Site web	322	14 665
Amortissement des immobilisations corporelles	21 073	18 616
	119 294	378 429

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

127 366 \$

(79 637) \$

FONDATION J.F. PERRAULT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE SYMPHONIQUE ET DE L'ART VOCAL INC.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 août

					2024	2023
	Investis en immobilisations	Affectés à la salle de concert	Affectés aux échanges culturels internationaux	Non affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	110 673 \$	52 580 \$	13 467 \$	130 082 \$	306 802 \$	386 439 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(14 405)	-	141 771	-	127 366	(79 637)
Investis en immobilisations	<u>24 162</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(24 162)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>120 430 \$</u></u>	<u><u>52 580 \$</u></u>	<u><u>155 238 \$</u></u>	<u><u>105 920 \$</u></u>	<u><u>434 168 \$</u></u>	<u><u>306 802 \$</u></u>

FONDATION J.F. PERRAULT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE SYMPHONIQUE ET DE L'ART VOCAL INC.

BILAN
31 août

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	21 127 \$	16 390 \$
Compte épargne	282 106	166 586
Débiteurs	4 800	6 413
Stocks	7 582	8 156
Frais payés d'avance	2 123	2 534

317 738

200 079

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

158 751

155 662

476 489 \$

355 741 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Fournisseurs et frais courus	4 000 \$	3 950 \$
------------------------------	----------	----------

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS (note 3)

38 321

44 989

42 321

48 939

ACTIFS NETS

Investis en immobilisations	120 430	110 673
Affectés à la salle de concert	52 580	52 580
Affectés aux échanges culturels internationaux	155 238	13 467
Non affectés	105 920	130 082

434 168

306 802

476 489 \$

355 741 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SIGNATURE SECURISEE
Lou Arteau

2024-11-19 à 20:03:57 UTC

_____, administrateur

SIGNATURE SECURISEE

Jean-Pierre Béard
2024-11-19 à 21:29:26 UTC

_____, administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2024

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation est un organisme provincial qui a pour mission le développement de la musique symphonique et de l'art vocal auprès des étudiants de niveau secondaire. La Fondation est un organisme sans but lucratif constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODE COMPTABLE

Méthode de comptabilité

La méthode de comptabilité appliquée dans la préparation des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que des éléments suivants:

- créances, déduction faite d'une provision pour créances douteuses;
- stocks évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti;
- immobilisations corporelles amorties sur leur durée de vie utile;
- fournisseurs et charges à payer;
- les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse.

3. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS

Les apports reportés afférents aux actifs représentent des apports reçus en argent pour l'acquisition d'instruments de musique. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont constatées aux produits en fonction de la durée de vie estimée des actifs immobilisés.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début de l'exercice	44 989 \$	51 657 \$
Moins : apports reportés constatés aux produits	<u>(6 668)</u>	<u>(6 668)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>38 321 \$</u></u>	<u><u>44 989 \$</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2024

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Instruments de musique et étuis	<u>602 628 \$</u>	<u>443 877 \$</u>	<u>158 751 \$</u>
			<u>155 662 \$</u>

Les immobilisations corporelles sont amorties annuellement sur leur durée de vie estimative de 15 ans pour les instruments de musique et de 10 ans pour les étuis selon la méthode linéaire.

5. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.